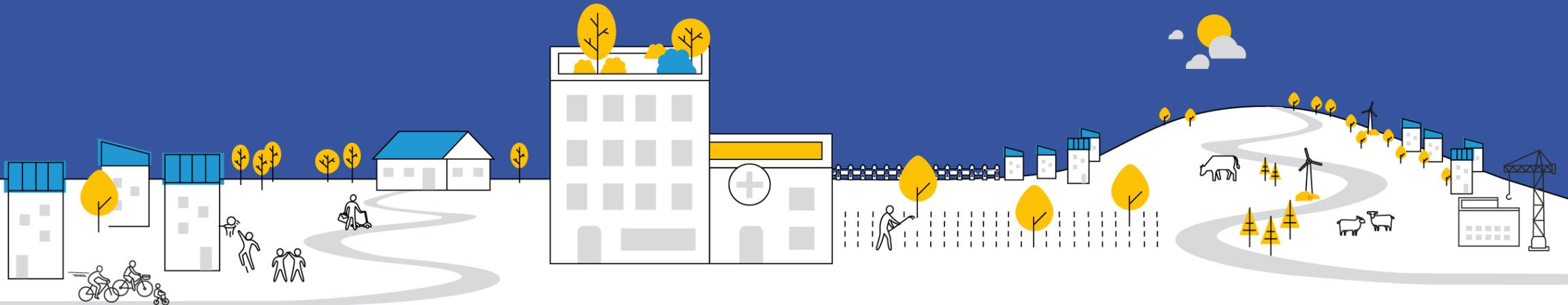




PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Lille - CRHH Hauts-de-France, le 30 novembre 2017



DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT

“ *Construire et innover ensemble pour les sans-abri et les mal logés* ”

- Animer l'interministérialité pour coordonner et enrichir les politiques publiques liées à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées.
- Être force de propositions et d'expertise en matière de politiques publiques et d'innovation sociale.



PÔLE HÉBERGEMENT & ACCÈS AU LOGEMENT

Favoriser l'accès au logement pour tous, prévenir les ruptures et améliorer la prise en charge des personnes sans-abri

- Pôle national de prévention des expulsions
- Dispositif « Un chez-soi d'abord »
- Plan de réduction des nuitées hôtelières
- Logement des jeunes et des sortants de détention
- Comité de suivi national de l'intermédiation locative
- Plan Logement d'abord ...

PÔLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Une animation et une expertise nationales sur les actions de LHI

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES (CILPI)

PLAN MIGRANTS

Intégration des réfugiés et pilotage de la plateforme de logement des réfugiés

RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES

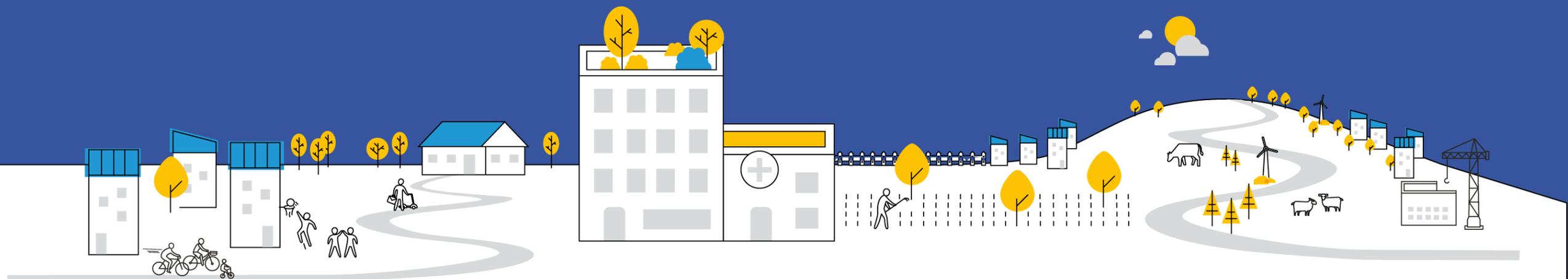
Soutien et valorisation des actions de terrain en matière de résorption des campements illicites

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE



LE LOGEMENT D'ABORD

*Une réforme structurelle de la politique
de l'hébergement et de l'accès au logement*



L'IMPASSE DE LA POLITIQUE ACTUELLE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

1. UN EFFORT FINANCIER DE L'ETAT EN TRÈS FORTE CROISSANCE POUR RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE DU SANS-ABRISME

- **Augmentation constante des crédits du programme 177** (1,7Md€ en 2017)
- Des **créations de places soutenues depuis 2012** : +40 000 places d'hébergement généraliste, effort de créations d'alternatives à l'hôtel notamment en logement adapté...

2. MALGRÉ CELA, DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTÉS TOUJOURS ENGORGÉS

- Pression à l'entrée de plus en plus soutenue
- Manque de fluidité causé en partie par l'absence de solutions de sorties

3. UN MANQUE DE RÉPONSE STRUCTURELLE TRÈS COÛTEUX

- Sous-budgétisation chronique du P177 et **recours « addictif » à l'HU**, dont l'hôtel, qui empêche la mise en place d'une réponse structurelle.
- **Coûts importants : directs** (hébergement, accompagnement), et **indirects** (santé, justice...)
- Age moyen de décès des personnes durablement sans-abri : **50 ans**.

LA RÉPONSE APPORTÉE PAR LE LOGEMENT D'ABORD : UN CHANGEMENT DE MODÈLE

1. QU'EST-CE QUE LE LOGEMENT D'ABORD ?

- Le logement comme **un facteur déterminant de l'insertion** et non comme aboutissement d'un parcours au mérite (« l'escalier d'insertion »).
- **Remettre en cause la notion de capacité à habiter comme prérequis de l'accès au logement**, et renforcer l'accompagnement vers et dans le logement.

2. UN MODÈLE ISSU D'EXPÉRIMENTATIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

- Les expériences américaines et canadiennes et la pérennisation du programme expérimental « **Un chez-soi d'abord.** »
- Un objectif inscrit dans la stratégie nationale de plusieurs pays européens (Finlande, Pays-Bas, Danemark, Irlande) avec des résultats significatifs.

3. LA POLITIQUE DE REFONDATION DE 2009 PAR B. APPARU

- **Chantier national prioritaire** et loi DALO.

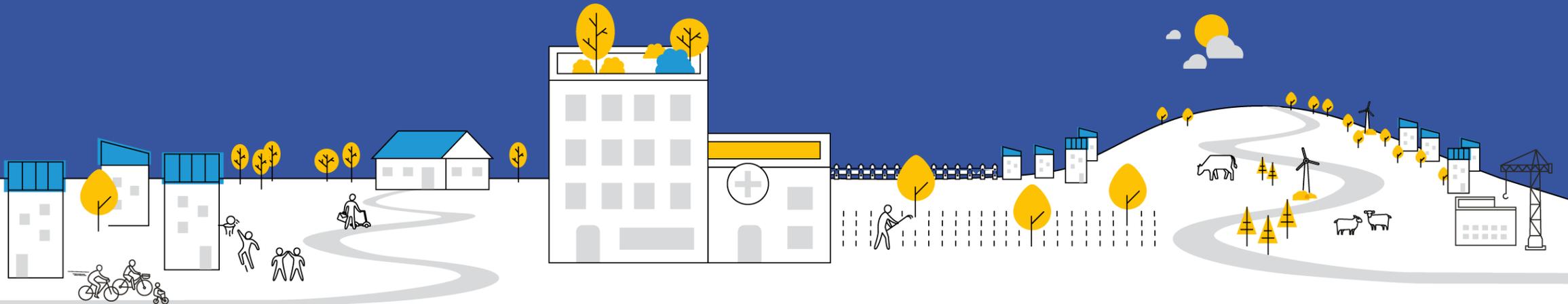
LES ENJEUX DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

- **LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME AVEC UNE RÉFORME QUI AMÉLIORE DURABLEMENT LA SITUATION DES PERSONNES, S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES DES PERSONNES PLUTÔT QUE SUR LEURS DIFFICULTÉS**
- **UN PLAN NÉCESSAIREMENT INTERMINISTÉRIEL, PARTENARIAL, TERRITORIALISÉ, COOPÉRATIF.**
 - Développer les liens entre le secteur du logement et celui de la santé, du social, de l'emploi, etc.
- **RÉFORMER STRUCTURELLEMENT LA POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT :**
 - Investir dans le **développement de l'offre** de logements abordables.
 - **Fluidifier le parc d'hébergement** en accélérant l'accès au logement ordinaire ou adapté des personnes sans-domicile : faire évoluer les cultures professionnelles et poursuivre les efforts sur la coordination des acteurs.
 - **Endiguer la création de places en hébergement d'urgence** et réduire à terme le parc existant, en le recentrant sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle à la détresse sociale.
 - **Adapter l'accompagnement social** pour l'accès et le maintien dans le logement
 - Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels



5 PRIORITÉS

16 axes d'action



PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

PRIORITÉ 1

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS DOMICILE

PRIORITÉ 2

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

PRIORITÉ 3

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

PRIORITÉ 4

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

PRIORITÉ 5

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

<p>PRIORITÉ 1</p> <p><i>Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile</i></p>	<p>PRIORITÉ 2</p> <p><i>Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité des personnes défavorisées</i></p>	<p>PRIORITÉ 3</p> <p><i>Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement</i></p>
<p>1 Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins</p>	<p>5 Améliorer la connaissance des publics sans domicile</p>	<p>9 Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées</p>
<p>2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales</p>	<p>6 Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile</p>	<p>10 Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs</p>
<p>3 Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques</p>	<p>7 Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social notamment en mobilisant les leviers de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (EC)</p>	<p>11 Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement</p>
<p>4 Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements</p>	<p>8 Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement</p>	

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

PRIORITÉ 4

Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

12 Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives

13 Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institution ou victimes de violences

14 Recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

PRIORITÉ 5

Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

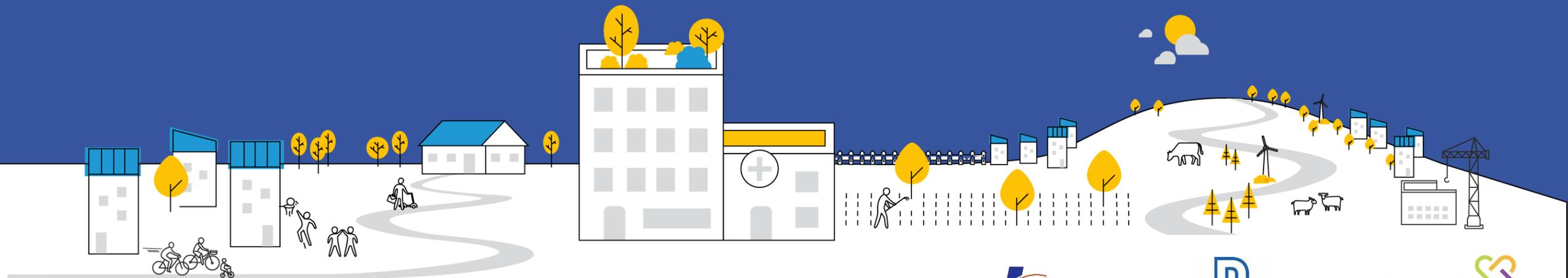
15 Mettre en place une gouvernance performante du plan

16 Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée



TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU LOGEMENT D'ABORD

Appel à manifestation d'intérêt



TERRITORIALISER LA STRATÉGIE NATIONALE, ENCOURAGER LES DYNAMIQUES LOCALES, RÉDUIRE LE SANS-ABRISME

*Un appui spécifique à 15 territoires pour **accélérer la mise en œuvre** du plan Logement d'abord en définissant des **plans d'actions adaptés aux situations locales**.*

ENJEUX >

- **Territorialiser le plan avec les collectivités locales**, en valorisant les initiatives et dynamiques déjà en place
- Mettre en œuvre une **réforme structurelle et dépasser le stade de l'expérimentation**, dont les résultats sont connus et documentés, en France et à l'étranger.
- **Réduire de façon drastique et soutenue le sans-abrisme** sur ces territoires, et **mesurer les résultats**.
- **Capitaliser sur les solutions locales** de mise en œuvre du Logement d'abord, adoptées de façon anticipée et concentrée par les 15 territoires retenus.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT OUVERT POUR UNE PREMIÈRE PHASE JUSQU'AU 20 FÉVRIER 2018, POUR SOUTENIR 15 TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU LOGEMENT D'ABORD.

PRINCIPES >

- Les territoires proposeront des **stratégies territoriales de réduction du sans-abrisme** répondant à une **situation locale diagnostiquée**.
- L'Etat, les collectivités et leurs partenaires s'appuieront sur une **gouvernance partagée et s'engageront mutuellement sur des objectifs**.

LA MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE SUR CES TERRITOIRES SERA RENDUE POSSIBLE PAR >

- Une **gouvernance locale adaptée** autour **d'objectifs partagés**, à plusieurs niveaux : **politique, stratégique et opérationnelle**.
- Un **plan d'action ambitieux** mobilisant de manière optimale les dispositifs, outils et financements existants et le cas échéant l'identification d'assouplissements normatifs à introduire localement.
- Une **animation et un appui au niveau national**
- Des **moyens financiers spécifiques et renforcés attribués dès 2018** pour mettre en œuvre le plan national dans sa globalité.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE PORTÉE PAR LES COLLECTIVITÉS

- Une **collectivité** désignée comme **chefe de file** et porteuse principale de la réponse (EPCI, Conseil départemental ou commune à fort enjeu).
 - La justification de la capacité des territoires à mobiliser les différents dispositifs par leurs compétences propres ou par l'engagement des **acteurs compétents**.
 - L'engagement des **services déconcentrés de l'État**.
 - L'engagement d'un **réseau de partenaires diversifiés** démontrant les **dynamiques et synergies** en place ou en développement sur le territoire.
 - L'**association des personnes concernées** est indispensable.
- > **Les territoires présenteront un stratégie globale**, en s'appuyant sur les priorités et axes du plan quinquennal pour le Logement d'abord, puis en 2018 établiront leur **feuille de route pluriannuelle**.

LES FINANCEMENTS

Une **enveloppe financière spécifique** visant à accélérer la mise en œuvre du logement d'abord, représentant un **financement global de 10M€ en 2018**, sera répartie entre les 15 territoires retenus en fonction des besoins et des projets.

les efforts budgétaires de l'Etat devront s'inscrire dans une dynamique partagée au niveau local, afin de permettre un **effet levier** pour la réduction du sans-abrisme.

L'enveloppe globale de 10M€ se décompose comme suit :

- **Crédits « support » : 3M€** pour l'appui à l'ingénierie avec la création possible d'un poste dédié de coordinateur et animateur (co-financement 50-50%), le renforcement d'actions innovantes, l'observation sociale, le suivi et l'évaluation et la communication.
- **Crédits « mesures » : 7M€** de mesures nouvelles sur le programme 177 spécifiquement fléchées sur les 15 territoires pour le développement du logement adapté et accompagné.

Il s'agit également de mobiliser l'ensemble des crédits de droit commun disponibles.

Les territoires feront l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat, y compris de l'Anah, dans l'attribution des crédits et aides.

CALENDRIER

- Les territoires peuvent solliciter l'appui de la DIHAL à tout moment.
- Il est souhaité que les territoires manifestent leur intention de candidater à l'AMI avant le **20 décembre 2017**.
- La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au **20 février 2018**.
- Un comité (DIHAL, DGCS, DHUP et partenaires) annoncera les territoires retenus **fin février 2018**.
- Une convention entre Etat et collectivités locales chefs de file retenues sera établie, et les territoires définiront une feuille de route détaillée et partagée rapidement **début 2018**.
- Les 15 territoires participeront à un **comité de suivi national, 2 à 3 fois par an**, pour échanger sur leurs pratiques et faire remonter au niveau national les leviers de réussite et points de difficulté liés à leurs projets.
- Une volonté : mettre en place rapidement des actions qui ont des résultats visibles, concrets, et les mesurer

POUR TOUTE QUESTION

logementdabord@developpement-durable.gouv.fr



PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Lille - CRHH Hauts-de-France, le 30 novembre 2017

